

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 22 avril 2024

Délibération n° 2024.04.31

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Maîtrise d’œuvre pour projet de désimperméabilisation des cours d’école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d’un marché de maîtrise d’œuvre relatif au projet de désimperméabilisation des cours d’école.

Monsieur le Maire indique que la consultation sera menée en commun avec la commune de Villié-Morgon, permettant ainsi de procéder à un groupement de commandes.

La procédure de passation du marché est la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l’unanimité, la procédure de recrutement de maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet de désimperméabilisation des cours d’école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les formalités découlant de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

